

Arrêté
BEM AT 2025_0879

Arrêté temporaire de circulation Raccordement client, ROUTE BARREE RUE DU MOULIN FOULON (BEAUPREAU), DEVIATION RUE DU CHENE VERT (BEAUPREAU),

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,

VU la demande par laquelle CEGELEC ANGERS INFRA - demeurant 14 avenue du Pin 49070 BEAUCOUZE représentée par Madame Nathalie REAU - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux pour le raccordement client rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 24/11/2025 au 14/12/2025 RUE DU MOULIN FOULON (BEAUPREAU),

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 24/11/2025 et jusqu'au 14/12/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE DU MOULIN FOULON (BEAUPREAU) :

- La circulation des véhicules est interdite sauf pour les riverains et le camion de collecte ;
- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate;

ARTICLE 2

À compter du 24/11/2025 et jusqu'au 14/12/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

· RUE DU CHENE VERT

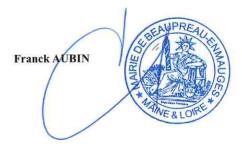
ARTICLE 3 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CEGELEC ANGERS INFRA -.

ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 31 octobre 2025 Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges



- DIFFUSION:

 CEGELEC ANGERS INFRA BRANGEON
 HDV

 - Pompier de La Poitevinière
 Mairie Beaupréau

ANNEXES:
plan de situation
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr. dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.





